



NATO

OTAN

NATO's POLICY GUIDELINES ON COUNTER-TERRORISM

- Aware, Capable and Engaged for a Safer Future -



NATO's POLICY GUIDELINES ON COUNTER-TERRORISM

- Aware, Capable and Engaged for a Safer Future -

Table of contents

Introduction..... 4
Aim 5
Principles 5
Key Areas 6
NATO's Response 8

Introduction

1. Terrorism poses a direct threat to the security of the citizens of NATO countries, and to international stability and prosperity more broadly and will remain a threat for the foreseeable future. Terrorists have demonstrated their ability to cross international borders, establish cells, reconnoitre targets and execute attacks. The threat is exacerbated by terrorist groups and individuals that continue to spread to, and in, areas of strategic importance to the Alliance, including Allies' own territory. Modern technology increases the potential impact of terrorist attacks employing conventional and unconventional means, particularly as terrorists seek to acquire chemical, biological, radiological or nuclear (CBRN) capabilities and cyber abilities. Instability or conflict can create an environment conducive to the spread of terrorism, including by fostering extremist ideologies, intolerance and fundamentalism.
2. NATO's response to terrorism has been largely shaped by the terrorist attacks of 11 September 2001, which prompted Allies to launch Operation Active Endeavour, to adopt the Military Concept for Defence against Terrorism (MC472) and to initiate various capability and institutional changes. In the past decade, NATO has made considerable progress in areas of importance to the Alliance such as operations, enhanced intelligence exchange and the development of technology solutions through the Defence against Terrorism Programme of Work and the Science for Peace and Security Programme.
3. Through the Alliance Strategic Concept, Allies reaffirmed that the Alliance must "deter and defend against emerging security challenges where they threaten the fundamental security of individual Allies or the Alliance as a whole". Allies have, therefore, decided to review NATO's approach to counter-terrorism and to enhance both the political and the military aspects of NATO's contribution to national and international efforts.
4. Allies will do so by capitalising on NATO's distinct cross-cutting strengths and by identifying the Alliance's value-added contribution to the broad, UN-led international effort to combat terrorism. In defining NATO's overarching approach to terrorism, Allies recognise that most counter terrorism tools remain primarily with national civilian and judicial authorities. Allies acknowledge that other International Organisations have mandates and capabilities that could enhance Allies' efforts to counter terrorism. NATO will place particular emphasis

on preventing terrorist attacks and enhancing resilience through contributing to national and international efforts while avoiding unnecessary duplication and respecting the principles of complementarity. Clear direction, enhanced coordination and greater consistency of efforts and activities will enable NATO to use its resources more effectively.

Aim

5. The aim of these policy guidelines is to:
 - Provide strategic and risk-informed direction to the counter-terrorism activities ongoing across the Alliance as part of NATO's core tasks of collective defence, crisis management and cooperative security.
 - Identify the principles to which the Alliance adheres.
 - Identify key areas in which the Alliance will undertake initiatives to enhance the prevention of and resilience to acts of terrorism with a focus on improved awareness of the threat, adequate capabilities to address it and engagement with partner countries and other international actors¹.

Following the adoption of these Policy Guidelines, an Action Plan for Implementation will be developed.

Principles

6. **Compliance with International Law:** NATO will continue to act in accordance with international law, the principles of the UN Charter and the Universal Declaration of Human Rights. The UN Global Counter-Terrorism Strategy, International Conventions and Protocols against terrorism and relevant UN Resolutions provide the framework for all national and multilateral efforts to combat terrorism, including those conducted by the Alliance.
7. **NATO's Support to Allies:** Individual NATO members have primary responsibility for the protection of their populations and territories against terrorism. Cooperation through NATO can enhance Allies' efforts to prevent, mitigate,

¹ NATO will undertake all its activities related to partners and other international organisations in accordance with the Comprehensive Approach Action Plan and the relevant decisions, including those taken at the Lisbon Summit.

respond to, and recover from acts of terrorism. NATO, upon request, may support these efforts.

8. **Non-Duplication and Complementarity:** NATO will promote complementarity with and avoid unnecessary duplication of existing efforts by individual nations or other International Organisations. NATO will seek to coordinate and leverage its expertise and resources and will focus on targeted programmes where it can contribute to and/or reinforce the actions of Allied nations and other international actors, as appropriate.

Key Areas

9. NATO, as an international organisation, has unique assets and capabilities that can support Allied efforts in the fight against terrorism. As set out in the aim of these Policy Guidelines, NATO will contribute more effectively to the prevention of terrorism and increase resilience to acts of terrorism. To this end, the Alliance will coordinate and consolidate its counter-terrorism efforts and focus on three main areas, awareness, capabilities and engagement.
10. **Awareness:** NATO will ensure shared awareness of the terrorist threat and vulnerabilities among Allies through consultations, enhanced sharing of intelligence, continuous strategic analysis and assessments in support of national authorities. This will enable Allies and the Alliance to prepare effectively and to take possible mitigating action in the prevention of and response to terrorist attacks. NATO will also promote common understanding of its counter-terrorism role as part of a broader international effort through engagement and strategic communications.
11. **Capabilities:** NATO has acquired much valuable expertise in countering asymmetric threats and in responding to terrorism. NATO's work on airspace security, air defence, maritime security, response to CBRN, non-proliferation of Weapons of Mass Destruction and protection of critical infrastructure is well established. The Alliance will strive to ensure that it has adequate capabilities to prevent, protect against and respond to terrorist threats, based on the level of ambition as defined in the Political Guidance². It will do so by considering capability developments, innovative technologies and methods that address asym-

2 Any possible emerging requirements for NATO common funding will be considered in accordance with standard processes.

metric threats in a more comprehensive and informed way, including through the Defence Against Terrorism Programme of Work. NATO will also strive to maintain its operational capacity and capitalise on the lessons learned in operations, including experience gained through Special Operations Forces. Training, education and exercises based on different threat scenarios will continue to improve interoperability by assimilating lessons learned and best practices. These capabilities may also be offered to Allies in support of civil emergency planning and the protection of critical infrastructure, particularly as it may relate to counter-terrorism, as requested.

12. **Engagement:** The challenge of terrorism requires a holistic approach by the international community, involving a wide range of instruments. To enhance Allies' security, NATO will continue to engage with partner countries and other international actors in countering terrorism. The Alliance will strengthen its outreach to and cooperation with partner countries as well as international and regional organisations, in particular the UN, EU and OSCE, in accordance with the Comprehensive Approach Action Plan, to promote common understanding of the terrorist threat and to leverage the full potential of each stakeholder engaged in the global counter terrorism effort. NATO will enhance consultations and ensure a more systematic approach to practical cooperation with partner countries³ using existing mechanisms, including scientific cooperation on technological innovation for improved security⁴. Particular emphasis will be placed on raising awareness, capacity building, civil-emergency planning and crisis management in order to respond to specific needs of partner countries and Allied interests. This will advance partners' preparedness and protection as well as their identification of vulnerabilities and gaps and help partner countries to fight terrorism more effectively themselves. Counter-terrorism training, education and support for capacity-building will be consistent with the objectives and priorities of NATO's policy on partnerships.

3 A good example is the Cooperative Airspace Initiative within the framework of the NRC.

4 One example of such cooperation is the Science for Peace and Security (SPS) multi-year NRC project on "Programme for Stand-off Detection of Explosives (STANDEX)".

NATO's Response

13. The North Atlantic Council will guide NATO's counter-terrorism efforts and implementation of these Policy Guidelines. The Terrorism Task Force will report on an annual basis on the implementation of these Policy Guidelines.
14. NATO will maintain flexibility as to how to counter terrorism, playing a leading or supporting role as required. Allies' capabilities represent an essential component of a potential response to terrorism. Collective defence remains subject to decision by the North Atlantic Council (NAC).



NATO

OTAN

LIGNES DIRECTRICES DE L'OTAN SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

*- Connaissance de la situation, capacités et engagement
pour un avenir plus sûr -*



LIGNES DIRECTRICES DE L'OTAN SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

*- Connaissance de la situation, capacités et engagement pour un
avenir plus sûr -*

Table des matières

Introduction.....	4
But.....	5
Principes	6
Domaines clés	6
Réponse de l'OTAN.....	8

Introduction

1. Le terrorisme, qui menace directement la sécurité des citoyens des pays membres de l'OTAN et, plus largement, la stabilité et la prospérité internationales, restera d'actualité dans un avenir prévisible. Les terroristes ont montré qu'ils étaient capables de franchir des frontières internationales, de constituer des cellules, de reconnaître des cibles et de mener des attaques. Les groupes et individus à visées terroristes qui continuent à prendre pied dans des régions d'importance stratégique pour l'Alliance, y compris sur les territoires même des Alliés, et à s'y développer, viennent encore alourdir la menace. À l'heure où les terroristes s'emploient à obtenir des moyens chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ou encore des capacités informatiques, les technologies modernes accentuent les effets potentiels d'attaques terroristes, que ces dernières soient menées à l'aide de moyens conventionnels ou non conventionnels. L'instabilité ou les conflits peuvent créer des conditions propices à l'expansion du terrorisme, notamment en favorisant les idéologies extrémistes, l'intolérance et le fondamentalisme.
2. La réaction de l'OTAN au terrorisme a été déterminée, dans une large mesure, par les attaques terroristes du 11 septembre 2001, qui ont poussé les Alliés à lancer l'opération Active Endeavour, à adopter le concept militaire de défense contre le terrorisme (MC 472) et à entamer divers changements en termes institutionnels et de capacités. Grâce au programme de travail pour la défense contre le terrorisme et au programme pour la science au service de la paix et de la sécurité, l'OTAN a, au cours de la décennie écoulée, enregistré des progrès considérables dans des domaines déterminants pour l'Alliance comme les opérations, le partage renforcé du renseignement ou encore le développement de solutions technologiques.
3. Les Alliés, dans le concept stratégique de l'Alliance, ont réaffirmé que cette dernière doit «prendre des mesures de dissuasion et de défense contre les défis de sécurité émergents qui compromettraient la sécurité fondamentale d'un ou de plusieurs Alliés ou de l'Alliance tout entière.» Ils ont donc décidé de revoir l'approche de l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme et de mettre l'accent sur les aspects tant politiques que militaires de la contribution de l'OTAN aux efforts nationaux et internationaux.
4. À cette fin, les Alliés comptent tirer parti des atouts transversaux spécifiques à l'Organisation et faire ressortir la valeur ajoutée que représente la contribution

de l'Alliance aux vastes efforts internationaux déployés sous l'égide de l'ONU pour combattre le terrorisme. Dans leur travail de définition de l'approche globale de l'OTAN vis-à-vis du terrorisme, ils reconnaissent que la plupart des outils de lutte contre le terrorisme restent essentiellement du ressort des autorités nationales civiles et judiciaires. Ils ont conscience par ailleurs que d'autres organisations internationales ont des missions et des moyens susceptibles de venir appuyer les efforts des Alliés en matière de lutte contre le terrorisme. L'OTAN s'attachera à prévenir les attaques terroristes et à renforcer la résilience en s'associant aux projets pertinents menés par les pays et au niveau international tout en évitant les doubles emplois superflus et en respectant le principe de complémentarité. Grâce à des orientations claires, à une coordination renforcée et à des efforts et des activités plus cohérents, elle sera en mesure d'exploiter plus efficacement les ressources à sa disposition.

But

5. Les lignes directrices présentées ici ont pour objectifs :
 - dans le cadre des tâches fondamentales de l'OTAN que sont la défense collective, la gestion des crises et la sécurité en coopération, de fournir, sur la base des risques connus, des orientations stratégiques pour les activités de lutte contre le terrorisme en cours à l'échelle de l'Alliance tout entière ;
 - de recenser les principes auxquels l'Alliance adhère dans ce contexte ;
 - de recenser les domaines clés dans lesquels l'Alliance se mobilisera pour renforcer la prévention des actes de terrorisme et la résilience à ces derniers en mettant l'accent sur une meilleure connaissance de la menace, sur les capacités adéquates permettant de la combattre et sur l'engagement aux côtés des pays partenaires et d'autres acteurs internationaux¹.

Une fois les présentes lignes directrices adoptées, on passera à l'établissement d'un plan d'action pour la mise en œuvre.

¹ L'OTAN mènera toutes ses activités avec ses partenaires et d'autres organisations internationales conformément au plan d'action pour l'approche globale et aux décisions pertinentes, y compris celles qui ont été prises au sommet de Lisbonne.

Principes

6. **Respect du droit international.** L'OTAN continuera d'agir conformément au droit international, aux principes de la charte de l'ONU et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, les conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU fixent le cadre dans lequel s'inscrivent tous les efforts nationaux et multilatéraux de lutte contre le terrorisme, y compris ceux que déploie l'Alliance.
7. **Soutien de l'OTAN aux Alliés.** C'est en premier lieu à chaque membre de l'OTAN qu'il incombe de protéger sa population et son territoire face au terrorisme. Une coopération s'inscrivant dans le cadre de l'OTAN peut venir à l'appui des efforts menés par les Alliés en matière de prévention et d'atténuation d'actes de terrorisme, de réponse à ceux-ci et enfin, de récupération. L'OTAN peut, à la demande des Alliés, soutenir ces efforts.
8. **Non-redondance et complémentarité.** L'OTAN favorisera la complémentarité avec les efforts déjà menés par les différents pays ou d'autres organisations internationales et veillera à ce que ses initiatives ne fassent pas inutilement double emploi avec ceux-ci. Elle s'attachera à coordonner et à mobiliser ses compétences et ses ressources et axera son action sur des programmes ciblés au travers desquels elle pourra, selon le cas, contribuer aux actions de pays de l'Alliance et d'autres acteurs internationaux et/ou venir renforcer ces dernières.

Domaines clés

9. En tant qu'organisation internationale, l'OTAN dispose de moyens et de capacités uniques qu'elle peut mobiliser à l'appui des efforts alliés de lutte contre le terrorisme. Comme indiqué à la section II (« But ») des présentes lignes directrices, elle contribuera de manière plus efficace à la prévention du terrorisme et viendra renforcer la résilience aux actes terroristes. Pour atteindre cet objectif, l'Alliance coordonnera et regroupera ses activités de lutte contre le terrorisme et les fera converger dans trois grands domaines, à savoir la connaissance de la situation, les capacités et l'engagement.
10. **Connaissance de la situation.** L'OTAN, par des consultations, une mise en commun plus poussée du renseignement, ainsi que par des analyses et des éva-

luations stratégiques continues à l'appui des autorités nationales, fera en sorte que tous les Alliés soient au fait de la menace terroriste et des vulnérabilités en la matière. Ceci permettra aux Alliés et à l'Alliance de se préparer efficacement et d'adopter le cas échéant des mesures d'atténuation destinées à prévenir les attaques terroristes et à y répondre. L'OTAN, par la voie de l'engagement et de la communication stratégique, favorisera par ailleurs une compréhension commune du rôle de lutte contre le terrorisme qu'elle mène dans le cadre d'un effort international plus vaste.

11. **Capacités.** L'OTAN a accumulé une expérience particulièrement précieuse en matière de mise en échec des menaces asymétriques et de réponse au terrorisme. Les travaux de l'OTAN sur la sécurité de l'espace aérien, la défense aérienne, la sécurité maritime, la réponse aux attaques CBRN, la non-prolifération des armes de destruction massive et la protection des infrastructures critiques sont bien engagés. L'Alliance s'emploiera énergiquement à prendre les mesures voulues pour disposer de capacités adéquates lui permettant de prévenir les menaces terroristes, de se protéger contre elles et d'y répondre, et ce conformément au niveau d'ambition fixé dans la directive politique². Pour ce faire, elle s'intéressera au développement de capacités ainsi qu'aux technologies et aux méthodes novatrices aptes à prendre en charge les menaces asymétriques de manière plus globale et mieux informée, en s'appuyant notamment sur le programme de travail pour la défense contre le terrorisme. L'OTAN s'emploiera aussi à maintenir sa capacité opérationnelle et à tirer parti du retour d'expérience des opérations, y compris des acquis engrangés au travers des forces d'opérations spéciales. Un entraînement, une formation et des exercices conçus en fonction de différents scénarios de menace et mobilisant les enseignements tirés et les meilleures pratiques aideront à améliorer l'interopérabilité. Ces moyens pourront également, si demande en est faite, être proposés aux Alliés à l'appui de la planification civile d'urgence et de la protection des infrastructures critiques, en particulier pour tout ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.
12. **Engagement.** Le défi du terrorisme exige de la communauté internationale qu'elle adopte une démarche d'ensemble mobilisant un large éventail d'instruments. Afin de renforcer la sécurité des Alliés, l'OTAN continuera à s'engager avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux dans la lutte contre le

2 Les nouveaux besoins qui pourraient donner lieu à des demandes de financement commun OTAN seront examinés suivant les processus habituels.

terrorisme L'Alliance accentuera son rapprochement et sa coopération avec les pays partenaires ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, en particulier l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE, conformément au plan d'action pour l'approche globale, de manière à favoriser une appréciation commune de la menace terroriste et à tirer pleinement profit du potentiel de chaque acteur partie prenante à l'effort global de lutte contre le terrorisme. L'OTAN renforcera les consultations avec ses partenaires et veillera à adopter une approche plus systématique en matière de coopération concrète avec ces derniers³ en s'aidant à cette fin des mécanismes existants, y compris la coopération scientifique axée sur les innovations technologiques pour une sécurité améliorée⁴. L'accent sera mis en particulier sur la connaissance de la situation, la constitution de capacités, les plans civils d'urgence et la gestion des crises, de manière à pouvoir réagir aux besoins spécifiques dictés par les intérêts des Alliés et des pays partenaires. Cette démarche permettra de renforcer le niveau de préparation et la protection des pays partenaires, les appuiera dans l'identification de leurs vulnérabilités et de leurs lacunes et les aidera à combattre d'eux-mêmes le terrorisme de manière plus efficace. L'entraînement et la formation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que le soutien à la constitution de capacités idoines seront menés conformément aux objectifs et aux priorités de la politique de l'OTAN sur les partenariats.

Réponse de l'OTAN

13. Le Conseil de l'Atlantique Nord assurera la direction des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'OTAN et de la mise en œuvre des présentes lignes directrices. L'Équipe spéciale Terrorisme présentera chaque année un rapport sur leur mise en œuvre.
14. L'OTAN fera preuve de souplesse pour ce qui concerne les modalités de la lutte contre le terrorisme, en jouant, selon le cas, un rôle de chef de file ou un rôle de soutien. Les capacités alliées représentent une composante essentielle d'une réponse potentielle au terrorisme. Le recours à la défense collective reste soumis à la décision du Conseil de l'Atlantique Nord.

³ L'initiative sur l'espace aérien en coopération menée dans le cadre du COR en offre un bon exemple.

⁴ Le projet pluriannuel du COR sur la détection à distance des explosifs (STANDEX) mené dans le cadre du programme SPS (La science au service de la paix et de la sécurité) constitue un exemple de ce type de coopération.